

ARRETÉ N° 2026-09-146

Objet : Autorisation temporaire relative à l'installation d'une benne au droit du portail au 11 Chemin de la Hunière.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TREMBLAY-SUR-MAULDRE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales notamment ses articles L.212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-2 et L.2213-6 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article R411-1 ; R411-17 ; R413-14 et suivants ;

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;

Considérant la demande de **Madame Thfoin – Mirasyedian , 11 Chemin de la Hunière**, pour la mise à disposition d'une benne de 15m³ , L 5.25 mètres x l 2.53 mètres, au 11 Chemin de la Hunière-78490 Le Tremblay sur Mauldre, du 24 au 28 septembre 2026 au droit du portail.

Considérant la nécessité d'autoriser temporairement l'occupation du domaine public pour permettre la pose de ladite benne.

ARRETE

Article 1 : Madame Thfoin – Mirasyedian , 11 Chemin de la Hunière est autorisée à occuper le domaine public comme énoncé ci-dessus : installation d'une benne de 5.25 m x 2.53 m, au droit du portail du 11 Chemin de la Hunière du 24 au 28 septembre 2026.

Article 2 : La benne devra être installée de manière à ne pas entraver le passage des piétons et devra être signalée pour les véhicules.

Article 3 : dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous les décombres et matériaux et remettre en état les parties du domaine public.

Article 4 : Madame Thfoin – Mirasyedian , 11 Chemin de la Hunière aura la charge de la signalisation temporaire du chantier, conformément à l'instruction interministérielle livre-deuxième partie, ainsi que sa surveillance et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Le présent arrêté sera **transmis à :**
La Gendarmerie de Jouars-Pontchartrain,
La caserne des pompiers de Méré,
SAMU,

Et notifié **pour affichage sur place à :**
Madame Thfoin – Mirasyedian , 11 Chemin de la Hunière
Fait au Tremblay-sur-Mauldre, le 11 septembre 2026

Le Maire,
Françoise Chancel

